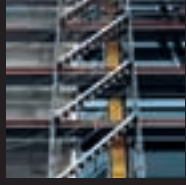


Postes de travail et passages



Français – Ce journal paraît également en allemand, italien, espagnol, portugais et serbo-croate.

SBV Schweizerischer Baumeisterverband
SSE Società Suisse des Entrepreneurs
SSIC Società Svizzera degli Impresari-Costruttori
Societat Svizra dals Impresaris-Constructurs



1 De l'ordre sur le chantier.

2 Des plateaux de pont solides.



3 Des accès au chantier stables et sûrs.



4 Des protections antiglisse sur les accès au chantier.



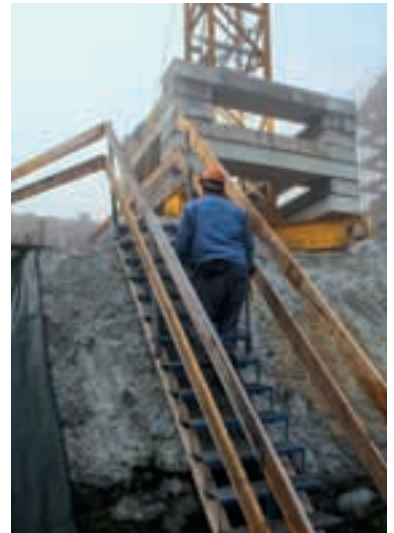
5 Des protections latérales contre les chutes.



6 Des échelles assurées contre le glissement.



7 Des accès sûrs à l'échafaudage.



8 Des escaliers sur le talus.



9 Une barrière autour des ouvertures de sol.



10 Des raccords de pont sans vide.

Renseignements

BST – Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Suisse Romande

Bureau pour la sécurité au travail de la SSE

Case postale 21

1000 Lausanne 22

Tél. 021 646 18 29

Fax 021 646 42 14

Deutsche Schweiz

Beratungsstelle für Arbeitssicherheit des SBV

Weinbergstrasse 49

8035 Zürich

Tel. 01 258 82 31

01 258 83 04

Fax 01 258 83 21

E-Mail bfa@baumeister.ch

Svizzera Italiana

Ufficio di consulenza per la sicurezza sul lavoro della SSIC

Viale Portone 4

6501 Bellinzona

Tel. 091 825 54 23

Fax 091 825 75 38

E-Mail ucsl@ssic-ti.ch

Prestations

La Société suisse des entrepreneurs SSE dispose d'un bureau pour la sécurité au travail BST avec siège à Zurich et filiales à Lausanne et Bellinzona. Les activités du BST sont régies par un contrat entre la SSE et la SUVA. Les prestations du BST se concentrent sur trois domaines:

Formation, Conseils, Publications

Les prestations du BST s'adressent à toutes les entreprises du secteur principal de la construction et sont en principe gratuites.

Publications sur ce thème

- Ordonnance sur les travaux de construction. Suva, commande n° 1796.f
- Faux-correct – situations sur les chantiers. Suva, commande n° 11043
- Protection d'ouvertures dalles lors de travaux de construction. Suva n°44016.f
- Les échelles portables peuvent aussi être dangereuses. Suva, n° 44026.f
- Check-list: Ouvertures dans planchers et parois. Suva, commande n° 67008.f
- Check-list: Echafaudages de façades. Suva, commande n° 67038.f
- Check-list: Voies de circulation pour piétons. Suva, commande n° 67001.f

Règles impératives

- 1 Les accès de chantiers doivent être en ordre et propres. On peut trébucher sur du matériel qui traîne.
- 2 Les chevalets de pont doivent être équipés de plateaux solides et non de panneaux de coffrage.
- 3 Les accès de chantiers doivent être stables, résistants et équipés d'une main courante.
- 4 Les protections antiglisse sur les accès évitent les trébuchements surprises.
- 5 Des protections latérales pour les ponts et plate formes évitent les chutes.
- 6 Les échelles d'accès entre étages peuvent facilement être assurées.
- 7 Des escaliers d'échafaudage dégagés et stables évitent les chutes et trébuchements.
- 8 Un escalier stable et sans obstacle facilite l'escalade d'un talus.
- 9 Les ouvertures de sol sont des zones dangereuses, on peut les assurer à peu de frais.
- 10 Les liaisons et passages d'échafaudage doivent être bien résolus; des improvisations et bricolages provoquent des chutes.